



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 1.2.2012
C(2012) 520 final

Monsieur le Président,

Merci pour l'avis du Sénat français concernant la "Résolution Européenne tendant à obtenir compensations des effets sur l'agriculture des départements d'outre-mer, des accords commerciaux conclus par l'Union européenne" adoptée par le Sénat français. Toutes mes excuses pour le retard de cette réponse.

La Commission européenne est bien consciente des conséquences que les accords commerciaux conclus par l'Union européenne peuvent avoir sur les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union et elle recherche la meilleure articulation des politiques applicables.

C'est pourquoi la Commission a pris en compte les intérêts des RUP dans les accords commerciaux négociés avec l'Amérique Latine par le biais de différentes mesures.

Ainsi, dans le cadre des accords de libre-échange avec la Colombie et le Pérou, et avec les pays d'Amérique centrale, l'Union européenne a négocié des exceptions importantes pour les produits clés pour les RUP, notamment le sucre, le rhum et la banane. En règle générale, toute libéralisation est progressive et limitée à des quantités prédéterminées qui feront l'objet d'un suivi particulier.

Pour ce qui concerne le sucre, par exemple, la totalité des quantités offertes au Pérou et à la Colombie représente à peine 1% de la consommation européenne.

De même, les lignes tarifaires les plus sensibles pour le rhum n'ont pas été libéralisées, alors que les moins sensibles ne seront libéralisées que dans une période de trois ans à partir de l'entrée en vigueur des accords. L'entrée en vigueur de ces accords n'interviendra qu'après qu'ils aient été signés et aient reçu l'aval du Parlement européen.

Pour ce qui concerne les bananes, la réduction tarifaire s'accompagne d'une clause de sauvegarde qui prévoit la suspension des accords préférentiels en cas d'augmentation trop importante des volumes d'importation.

*M. Jean Bizet
Président de la Commission des affaires européennes
Sénat de la République française
15, rue de Vaugirard
F -75291 PARIS Cedex 06*

Au delà de la protection tarifaire, l'aide aux producteurs de bananes des RUP a été considérablement augmentée par anticipation de la libéralisation prévue tant multilatéralement que bilatéralement. Dans le cadre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité (POSEI), un budget annuel de 279 millions EUR a été alloué depuis 2007 pour l'aide à la production de bananes de ces RUP afin d'aider les producteurs européens à faire face aux effets attendus de la concurrence des pays tiers.

Néanmoins, dans son rapport sur les incidences de la réforme POSEI de 2006 qui a été publié en septembre 2010, la Commission s'est engagée à suivre de près les effets des accords commerciaux bilatéraux et, si nécessaire, à prendre des mesures qui s'imposent pour les atténuer.

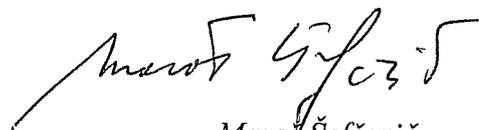
Il est rappelé qu'un projet de refonte du règlement POSEI est actuellement à l'examen du Parlement européen et du Conseil et que toute négociation sur un redimensionnement éventuel de la future enveloppe financière pour le POSEI se tiendra dans ce cadre.

En ce qui concerne les autres produits sensibles, il est à souligner que le programme POSEIDOM prévoit des aides considérables pour la filière canne-sucre-rhum et que la France peut soutenir le secteur du sucre également par le biais d'aides d'Etat. D'ailleurs, pour le rhum, la Commission a approuvé des exonérations fiscales importantes dont les DOM bénéficient.

En ce qui concerne les négociations avec le Mercosur, des offres pour l'accès au marché n'ont pas encore été échangées. Lors de la négociation de ce volet, la Commission examinera particulièrement toute disposition concernant les produits sensibles y compris ceux qui sont essentiels pour les RUP.

Dans tous ces accords, l'inclusion de clauses de sauvegarde appropriées est soit acquise (pour les accords avec la Colombie et le Pérou, et avec les pays d'Amérique centrale) soit en négociation (pour Mercosur). Ces clauses de sauvegarde font toutes l'objet de règlements d'application.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.



*Maroš Šefčovič
Vice-président*